

**Du** : 1/07/2022 **Au** : 28/07/2022

**Client** : Commission de la CEDEAO

**Type** : Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

**INTITULÉ** : **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA PHASE 2 – MISE EN PLACE D'UN CADRE DE BASE DE DONNÉES ET DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATION STATISTIQUES DU SECTEUR GEO-EXTRACTIF DE LA CEDEAO (ÉLABORATION DES OUTILS STATISTIQUES PERTINENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE)**

1. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (*CEDEAO*, également appelée *Communauté*) est une organisation intergouvernementale régionale ayant quinze (15) États membres. L'objectif principal de la CEDEAO est de promouvoir l'intégration régionale et d'assurer ainsi le développement politique et socio-économique de l'Afrique de l'Ouest. Le siège de la Communauté, la *Commission de la CEDEAO*, est à Abuja, au Nigéria. La Vision adoptée par la CEDEAO à l'horizon 2050 est celle d'une *Communauté de peuples pleinement intégrée, vivant dans une région pacifique et prospère, dotée d'institutions fortes, respectueuse des droits et libertés fondamentaux, poursuivant un développement inclusif et durable*.
2. La politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO et sa matrice de mise en œuvre prévoient, entre autres, la mise en place d'un système d'information géologique et minérale pour des données géo-scientifiques et socioéconomiques fiables dans la Communauté, et la mise en place de structures régionales favorisant un fonctionnement efficace du secteur des géo-extractif. Par conséquent, la Communauté est en train d'élaborer un « *cadre de base de données et de présentations de rapports d'informations statistiques du secteur géo-extractif de la CEDEAO* ». À cette fin, un rapport initial (projet) sur ce cadre de la CEDEAO et sa stratégie de mise en œuvre a été adopté.
3. Ce cadre (Rapport) adopté par la CEDEAO observe les meilleures pratiques internationales et permettra à la Communauté d'adopter la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev4) des Nations unies (en sa version amendée) pour toutes les activités économiques, et le Code du système harmonisé (SH) de classification des groupes de produits des secteurs minier et pétrolier respectifs. À cette fin, et dans le cadre des activités concourant à l'atteinte de l'objectif principal du mandat de la CEDEAO, la Commission entend poursuivre le processus de création du *cadre de base de données et de présentation des rapports d'informations statistiques du secteur géo-extractif de la CEDEAO*.
4. La présente demande de services de conseil s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de développement du cadre de base de données et de présentation des rapports d'informations du secteur géo-extractif de la CEDEAO suivant les « prochaines étapes » recommandées et adoptées dans le rapport initial (voir, paragraphe 2, ci-dessus), au nombre desquelles se trouvent les suivantes :
  - i. Produire pour la communauté, une matrice de cartographie sur –

- a. Le Code SH (4 chiffres pour 25, 26, 27 et 28) par pays d'origine et par catégorie, quantités commerciales et non commerciales.
- b. Le Code SH (4 chiffres pour 25, 26, 27 et 28) par pays d'origine et classé par la CITI Rev.4 des Nations Unies, ou toute version révisée actuelle, en ce qui concerne l'équivalent des divisions 05, 06, 07, 08 et 09 de la Rév.4
- ii. Évaluer l'état actuel des capacités et de la préparation des États membres et déterminer les écarts par rapport au cadre (rapport) adopté par la CEDEAO, mentionné ci-dessus.
- iii. Élaborer un répertoire statistique des établissements miniers et pétroliers de la CEDEAO.
- iv. Élaborer des instruments statistiques (plans et modèles de questionnaires, etc.) à déployer dans les États membres.
- v. Élaborer un manuel de la CEDEAO correspondant afin de garantir l'uniformité des concepts, des définitions et des méthodologies, en tandem avec le répertoire statistique et les instruments mentionnés ci-dessus.
- vi. Établir un calendrier de partage de données de la CEDEAO.

### 5. Résultats attendus, références et durée

Cette consultation vise à développer un texte complet applicable conformément aux « prochaines étapes » décrites pour le développement *du cadre de base de données et de rapports statistiques du secteur géo-extractif de la CEDEAO*, suivant les dispositions énoncées dans le champ d'application défini dans les TDR de la mission, les résultats devant faire l'objet d'un examen et d'une adoption.

### 6: Qualifications / compétences

Le consultant doit répondre au moins aux compétences et à l'expérience ci-après :

1. Faire preuve de compétences dans un domaine académique relatif au secteur géo-extractif.
2. Faire preuve d'appréciation de l'orientation de la politique communautaire en matière de développement du secteur géo-extractif.
3. Justifier d'une expérience pratique probante dans la conceptualisation et la production des solutions d'outils statistiques du genre, dans la perspective d'une approche continue et intégrée du développement durable dans un contexte multisectoriel, dans la poursuite de l'industrialisation.
4. Avoir les capacités probantes de rédiger des rapports dans un contexte juridique et technique clair et concis, communiquer efficacement, présenter des concepts avec un nombre limité de diapositives et respecter les délais fixés.
5. Avoir les capacités probantes d'entretenir d'excellentes aptitudes interpersonnelles, établir et maintenir des relations de travail efficaces dans un environnement multilingue et multiculturel d'une organisation de développement international.

7. La Commission de la CEDEAO invite les consultants éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services. Les consultants intéressés sont tenus de fournir les éléments d'information démontrant qu'ils sont qualifiés pour offrir les services demandés.

8. Le recrutement du consultant se fera conformément aux critères de Sélection de consultant individuel énoncés dans les Directrices relatives aux Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la division des approvisionnements à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous pendant les heures ouvrables, c'est à dire Du lundi au vendredi, de 9h à 17h00 (GMT +1).

Email : [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int) avec copie à [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int) ; [jumoren@ecowas.int](mailto:jumoren@ecowas.int)

9. Les manifestations d'intérêt (1 original signé et 3 copies) MAI être soumises sou plis scellés portant clairement les inscriptions « **PHASE 2 – MISE EN PLACE D'UN CADRE DE BASE DE DONNÉES ET DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'INFORMATIONS STATISTIQUES DU SECTEUR GEO-EXTRACTIF DE LA CEDEAO. Ouvrir uniquement en présence du Comité d'évaluation** » à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le jeudi 28 juillet 2022 à 11h00 (Heure du Nigeria, GMT+1).

L'urne de réception des appels d'offres de la CEDEAO est placée dans le bureau de la **Division des Approvisionnements située à la Direction de l'Administration générale, au 1<sup>er</sup> étage de la Commission de la CEDEAO sise au 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja Nigeria.**

\* Il est porté à la connaissance des candidates que les soumissions électroniques sont également acceptées et doivent être envoyées à : [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int) avec copie à [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int) , [jumoren@ecowas.int](mailto:jumoren@ecowas.int) et [wbaidoe@ecowas.int](mailto:wbaidoe@ecowas.int)

\*Veuillez également noter que l'utilisation du logo de la CEDEAO par les vendeurs, les fournisseurs de services, les soumissionnaires et les consultants dans les réponses, les soumissions, offres ou propositions, constitue un acte illégal et NON AUTORISÉ, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

10. **Le présent appel à manifestation d'intérêt est également publié sur le site Web de la CEDEAO à l'adresse suivante: <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement>**